

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

---

#### Séance du 23 mars 2017

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Pascal RAPP, Jean-Michel BRUN, Philippe SCHUTZ, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Jean-Victor STARCK, Franck ROGOVITZ et Thierry UJMA, Vice-présidents

*membres en fonction : 10*

*membres présents : 9*

*Dont représentés : 0*

*membres absents : 1*

#### **POINT n°1 : Convention d'occupation de la piscine – Moissons Nouvelles**

Monsieur le Président explique que Moissons Nouvelles Boulay a demandé l'accès à la piscine pour l'enseignement de la natation à destination des jeunes de l'établissement. Il se fera selon les créneaux déterminés par convention pour un tarif de 1,50 € par heure et par élève qui correspond au tarif voté en conseil.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention citée en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

#### **POINT n°2 : Déchèterie – Contrat de collaboration COREPILE**

Monsieur le Président explique que COREPILE, éco-organisme chargé de collecter les piles dans les déchèteries, propose de signer un contrat de collaboration jusqu'en 2021 pour clarifier le rôle de chacun. Ce contrat permet également de prévoir le versement d'une aide de 0,01 € par habitant pendant la durée de la convention pour une action de communication sur ce thème.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer le contrat cité en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

**POINT n°3 : Assainissement – Convention de travaux 326/1/303 - Hinckange**

Monsieur le Président explique qu'il est proposé au bureau de signer la convention ci-dessus pour que la CCHPB réalise les travaux de mise en conformité de la partie privative d'un branchement (déconnexion de fosse septique) dans une habitation à Hinckange. Les déconnexions de fosse septique sur le village sont anciennes et cette habitation a dû être oubliée à l'époque.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention citée en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

**POINT n°4 : Convention d'instruction des autorisations du droit des sols**

Monsieur le Président explique que la CCHPB instruit les autorisations du droit des sols pour le compte de ses communes. Cette prestation doit être bornée par convention, qui fixe notamment les modalités de fonctionnement du service et les limites de responsabilité entre la CCHPB et les communes.

L'exposé du Président entendu,  
Vu le modèle de convention,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer les conventions citées en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

**POINT n°5 : Documents d'urbanisme – Marchés d'étude – Avenants de transfert**

Monsieur le Président explique que la CCHPB est compétente pour l'élaboration des documents d'urbanisme sur son territoire. Or, au moment de la fusion, 3 documents étaient en cours d'élaboration dans les communes : la carte communale de Tromborn et les PLU de Dalem et Falck. Il y a donc lieu de signer des avenants de transfert des marchés d'étude passés par les communes vers la CCHPB.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer les avenants de transfert des marchés d'étude pour l'élaboration des documents d'urbanisme cités ci-dessus,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

**POINT n°6 : Assainissement – Vente de la Tonne à lisier**

Monsieur le Président explique que la CCHPB possède 2 tonnes à lisier depuis la dissolution des anciens syndicats d'assainissement. Une est donc devenue inutile puisqu'un seul exploitant agricole s'en sert pour épandre les boues des stations d'épuration. L'AMDPB qui gère l'unité de méthanisation de Boulay s'est proposée pour racheter la tonne de 11 m3.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De vendre la tonne à lisier à l'AMDPB pour la somme de 2000 €,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

**POINT n°7 : Assainissement – Convention de déversement des eaux usées de la commune de Les Etangs – avenant 2**

Monsieur le Président explique que le réseau d'assainissement de la Commune de Les Etangs est relié à la STEP de Boulay car la commune était membre du SIEPB avant la dissolution. Ne faisant pas partie de la CCHPB, le déversement de ces eaux usées fait l'objet d'une convention qui fixe la prise en charge du coût du traitement de ces eaux par la collectivité compétente. Avec les prises de compétence successives des communautés de communes et les fusions d'EPCI, la convention est aujourd'hui gérée par la CCHPB et la CC du Haut chemin et du Pays de Pange. Il est proposé de signer un avenant pour acter cette gestion.

L'exposé du Président entendu,  
Vu le projet d'avenant,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant cité en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

**POINT n°8 : Assainissement – Marché de travaux – Raccordement de l'assainissement des communes de Coume et Denting**

Monsieur le Président explique que la consultation pour les travaux cités en objet est terminée. L'analyse des offres après négociation a été effectuée.

L'exposé du Président entendu,  
Vu le rapport d'analyse des offres,  
Vu le procès-verbal d'attribution,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer le marché cité en objet avec l'entreprise SOGEA sur la base de son offre variante qui fait état d'un montant prévisionnel de travaux à 277 755 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

**POINT n°9 : Cantine – Contrat de maintenance et dépannage de l'ensemble des matériels et équipements de cuisine du restaurant scolaire intercommunal - Attribution**

Monsieur le Président explique qu'une consultation a été lancée pour renouveler le contrat de maintenance ci-dessus pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Ce contrat est indispensable pour le bon fonctionnement des équipements de cantine. Il a été proposé d'y ajouter une astreinte 24h/24 pour la chambre froide négative, au vu du risque financier de la perte éventuelle des denrées en cas de panne.

L'exposé du Président entendu,  
Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer contrat cité en objet avec la société KUTHE pour un montant annuel de 6350 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

**POINT n°10 : Assainissement – Marché de travaux – Raccordement de l'assainissement des communes de Coume et Denting – Essais de réception**

Monsieur le Président explique que la consultation pour les travaux cités en objet est terminée. L'analyse des offres a été effectuée.

L'exposé du Président entendu,  
Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer le marché cité en objet avec l'entreprise MALEZIEUX qui fait état d'un montant prévisionnel de prestations à 5595 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

**POINT n°11 : Déploiement de la fibre optique – Demande de subvention au Conseil Départemental 57**

Monsieur le Président rappelle au bureau le choix qui a été fait d'adhérer à Moselle Fibre. A ce titre, la CCHPB va financer le déploiement de la fibre optique à hauteur de 2,95 millions d'euros sur le Boulageois, dans un premier temps. Il y a lieu de solliciter le Conseil Départemental 57 au titre d'AMITER pour financer ce projet structurant pour la CCHPB.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De solliciter le conseil départemental de la Moselle au titre d'AMITER pour financer le projet de déploiement de la fibre optique estimé à 2,95 millions d'euros à hauteur de 50 %, soit une subvention de 1,475 million d'euros,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

**POINT n°12 : Demande de subvention au titre du Fonds Social Européen et du Département – atelier chantier d'insertion territoire de la Houve et du Pays Boulageois – approbation du projet et du plan de financement**

Vu les délibérations du 24 novembre 2016 et du 22 septembre 2016 de la CCPB et du 29 septembre 2016 de la Communauté de communes de la Houve,

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération du conseil communautaire du 24 novembre 2016. Il indique que la reprise en régie du chantier d'insertion est une condition sine qua non du maintien du dispositif au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Après avoir rencontré les services de la DIRRECTE et avoir consulté la Communauté de communes de la Houve, il s'avère qu'il paraît difficile après le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de la fusion, de « réserver » l'intervention du chantier à une partie seulement du territoire et que compte tenu de l'étendue de celui-ci et du nombre de communes, il est opportun que le nombre de bénéficiaires sur le chantier reste identique en 2017. L'encadrant technique est donc affecté à temps plein sur le chantier (le chantier fonctionne aujourd'hui sur une amplitude horaire de 40 heures). Au total, la reprise en régie « absorbe » permet le maintien du dispositif. Il est proposé de solliciter une subvention au titre du Fonds social européen et du Département.

Il est proposé d'approuver définitivement le projet sur la base de 10,10 ETP en 2017 (11/12<sup>ème</sup> de 11 ETP). Le chantier d'insertion sera suivi par un encadrant technique à hauteur d'un ETP et par deux accompagnants socio-professionnels à hauteur de 20% et 12%. Pour 2017 et 2018, le montant annuel prévisionnel de cet accompagnement se monte à 54.877,29 €. Les aides d'état se montent à 10.049,50 €. L'autofinancement se montrait à 2327,79 € déduction faite des aides attendues au titre du FSE (25.500 €) et au titre du Département (17.000 €).

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ainsi que le projet,
- 2) D'autoriser le Président à solliciter une aide au titre du fonds social européen (parcours ateliers chantier d'insertion) et de l'aide départemental,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

Les membres du Bureau,

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

François TROMBINI,

Jean-Claude BRETNACHER,

Jean-Victor STARCK,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

François PAYSANT,